

- > **TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS ?**
- > **TU HABITES MAUBEUGE ?**  
QUARTIERS DE PRÉSIDENTS PONT-DE-PIERRE, ÉPINETTE, ÉCRIVAINS,  
PROVINCES FRANÇAISES, SOUS-LE-BOIS, MONTPLAISIR
- > **TU VEUX FAIRE QUELQUES  
HEURES DE BÉNÉVOLAT ?**



**LA VILLE DE MAUBEUGE ET LE CGET  
PAIENT TON**

**PERMIS  
DE CONDUIRE**

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2022**

Plus d'infos sur  
[ville-maubeuge.fr](http://ville-maubeuge.fr)



# AVEC VOUS POUR MAUBEUGE

**cget**  
Commissariat  
général  
à l'égalité  
des territoires

Ville de  
**Maubeuge**

# DOSSIER DE CANDIDATURE (à compléter le plus précisément possible) PASS PERMIS 2022

## PRINCIPE GÉNÉRAL

**Le permis de conduire est un atout pour accéder à l'emploi ou la formation. Pour permettre aux jeunes maubeugeois de 18 à 25 ans de l'obtenir, la ville de Maubeuge, avec le soutien de l'État, met en place un « PASS PERMIS ». Une somme forfaitaire sera versée à l'auto-école choisie par le bénéficiaire, en contrepartie d'un engagement citoyen au service de sa ville.**

### 1) Les critères d'admissibilité du dossier :

- Être âgé de 18 à 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature
- Être domicilié à Maubeuge, dans un quartier en Politique de la ville (Présidents, Écrivains, Épinette, Sous-le-Bois, Montplaisir et Provinces Françaises)
- Passer son permis de conduire pour la première fois
- Ne pas être inscrit dans une auto-école et ne pas être titulaire du code

### 2) Examen des dossiers recevables :

Tous les dossiers recevables seront étudiés par une commission technique composée d'élus, de techniciens et d'acteurs locaux. Cette commission émettra un avis sur chaque candidature et entérinera la liste des bénéficiaires.

L'attribution sera faite selon les critères suivants :

- La définition d'un projet professionnel nécessitant l'obtention du permis
- La motivation citoyenne du candidat et son projet d'engagement au service du public
- La situation personnelle du candidat (revenus, situation familiale etc.)

### 3) Attribution de l'aide :

Le bénéficiaire est dans l'obligation d'effectuer au sein d'un service de la Ville de Maubeuge 150 heures de bénévolat. En cas de non respect des règles en vigueur de la collectivité et après avis du tuteur professionnel, celle-ci se réserve le droit de mettre fin à la période de bénévolat. Le stagiaire perdra alors aussitôt le financement de son permis (Pass Permis) par la rupture de la convention signée entre les deux parties.

La réalisation du stage permettra à la collectivité de garantir au stagiaire le financement total du permis de conduire, concrétisé par le versement du « PASS PERMIS » en trois fois à l'auto-école. L'inscription dans une auto-école Maubeugeoise est au choix du bénéficiaire, doit obligatoirement s'effectuer d'un un délai d'un mois à réception d'une attestation de fin de mission.

En cas de non-respect du délai d'un mois, le bénéficiaire pourrait se voir refuser le financement total de son permis.

## CANDIDAT

Nom:

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

## SITUATION

Célibataire  Marié  Autre :

Nombre d'enfants et âges

Lycéen

Étudiant

Niveau d'études :

Salarié depuis :                      Type de contrat :  CDD  CDI  intérim

Apprenti, précisez :

En formation professionnelle, précisez :

Demandeur d'emploi depuis le :

N° de demandeur d'emploi

Indemnisation :  oui  non

Bénéficiaire du RSA

Sans emploi

Autre :

Résidence :

Autonome  Chez les parents  En foyer  Autre :

## MOTIF DE LA DEMANDE

Décrivez en quelques lignes votre projet professionnel:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Êtes-vous accompagné(e) par un conseiller ?  oui  non  
(Ex : Réussir en Sambre-Avesnois, Pôle Emploi, Proch' emploi, UTPAS ...etc.), si oui

Nom(s) de(s) organisme(s) : .....

Nom(s) de(s) référent(s) qui vous accompagne : .....

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....  
.....  
.....  
.....

Décrivez la contrepartie citoyenne que vous aimeriez réaliser (contenu ...)

.....  
.....  
.....

Précisez ce que la contrepartie citoyenne vous apportera :

.....  
.....  
.....

Précisez en quoi votre contrepartie sera utile pour la Mairie qui vous accueille :

.....  
.....  
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez donner

.....  
.....  
.....

Si, votre candidature est retenue, et sous réserve de places disponibles, dans quel(s) service(s) de la collectivité, seriez-vous prêt(e) à effectuer votre stage ?

.....  
.....  
.....  
.....

## DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

### Les photocopies des pièces suivantes :

- Carte d'identité (ou titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers).
- Photo d'identité récente.
- Justificatif de domicile.
- Attestation d'hébergement (d'un parent, propriétaire bailleur, hébergeant à titre gratuit, etc.) contresignée par le candidat.
- Justificatifs de toutes ressources (Avis d'imposition, bulletins de salaire etc.).
- Attestation Pôle Emploi.
- Attestation Garantie Jeune.
- Carte d'étudiant.
- Attestation de formation.

***Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées à sa candidature pour obtenir une aide au permis de conduire automobile, s'engage à respecter intégralement les règles et les obligations prévues par ce dispositif dont les dispositions principales sont rappelées dans ce document, atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà passé le permis de conduire, ni s'être déjà inscrit en auto-école et avoir bien communiqué l'ensemble des informations et des documents demandés.***

À : ..... Le : .....

Signature :

***Dossier à remettre au plus tard le 18 mars 2022***

**Service Politique de la Ville  
8<sup>ème</sup> étage - Hôtel de Ville  
Place du Dr Pierre Forest  
BP 80269  
59600 MAUBEUGE  
Tél : 03 27 53 75 57**

### ***Pour information :***

Tout dossier incomplet ou réceptionné après la date butoir ne sera pas prioritaire lors de l'instruction



Les informations recueillies dans ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité le dépôt de votre dossier d'inscription au Pass Permis 2022. Les données personnelles font l'objet d'un traitement informatique, dont le traitement est rendu nécessaire pour l'exécution d'une mission de service public. Les destinataires de ces données sont la direction ainsi que les agents du service Politique de la ville.

Conformément à la réglementation européenne dite RGPD et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès des agents du service Politique de la ville ou contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD/DPO) de la Ville, par courriel [dpo@ville-maubeuge.fr](mailto:dpo@ville-maubeuge.fr).

Après nous avoir contactés, si vous estimez malgré tout que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.